

Adoption de la subvention AEGEE – Budget  
2015.

## Conseil d'administration du 21 septembre 2015

### Délibération 2015/09/CA-121

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident de verser une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe (AEGEE), afin de soutenir l'évènement « Erasmus students Festival » du 17 octobre 2015. Ce montant sera financé sur le contrat Erasmus 2014-2015 de l'université Toulouse III-Paul Sabatier.**

Toulouse, le 21 septembre 2015  
Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 0